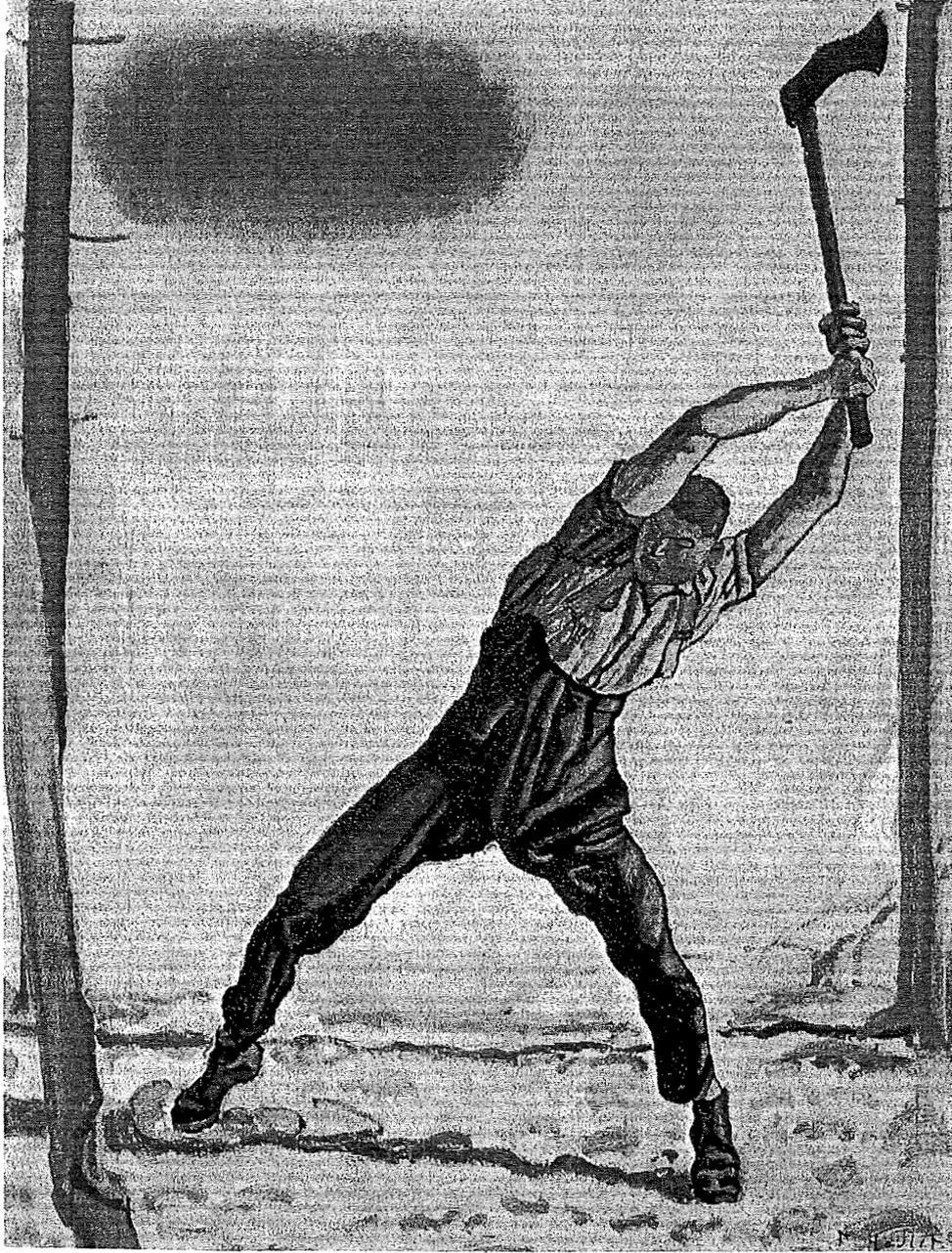


Ferdinand Hodler, der Holzfäller, 1910



CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR INVITATION
AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)
LE MONT-SUR-LAUSANNE

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
RAPPORT DU JURY
PRESENTATION DES PROJETS
REGLEMENT-PROGRAMME

CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR INVITATION
AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)
LE MONT-SUR-LAUSANNE

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
RAPPORT DU JURY

CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR INVITATION

AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF) LE MONT-SUR-LAUSANNE

Rapport du jury

Avril 2001

Le jury s'est réuni le 27 mars et le 2 avril dans les locaux de l'administration communale du Mont-sur-Lausanne

Table des matières

1	INDICATIONS GENERALES	2
1,1	Organisation du concours	2
1.2	Jury	2
1.2.1	Composition du jury	2
1.2.2	Secrétariat du jury	2
1.3	Réponse aux questions	3
2	PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS	3
3	DEROULEMENT DU JUGEMENT	3
3.1	Projets remis	3
3.2	Examen préalable	4
3.2.1	Rapport	4
3.2.2	Décision du jury	4
3.3	Réflexions à propos du jugement	4
3.4	Examen des projets	5
3.5	Premier tour d'élimination	5
3.6	Critique succincte des projets éliminés	5
3.7	Deuxième tour d'élimination	7
3.8	Critique des projets restants	7
3.9	Visite du site	10
3.10	Tour de rattrapage	10
4.	CLASSEMENT	10
5	ATTRIBUTION DES PRIX	10
6	RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY	10
7	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	12
8	OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES	13
9	DIVERS	13
10	Liste de tous les auteurs	14
11	REPRESENTATION DES PROJETS	
12	PROGRAMME DISTRIBUE AUX CONCURRENTS	

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

Le présent concours est organisé par le Service des Bâtiments du Département des Infrastructures pour les besoins du Département de la Sécurité et de l'Environnement et son Centre de Formation Professionnelle Forestière.

1.1.2 Compte tenu du montant prévisible des honoraires d'architectes pour l'agrandissement projeté et conformément à la loi sur les marchés publics, il s'agit d'un concours de projets selon la procédure par invitation conformément aux art. 3 et 8 du règlement SIA 142, édition 1998, «Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie». Les concurrents invités à rendre un projet sont:

Geneviève BONNARD et Denis WOEFFRAY, Monthey et Lausanne
Pierre BONNET, Genève, Christian BRIDEL, Lausanne
Fonso et Patrick BOSCHETTI, Lausanne
Ueli BRAUEN et Doris WAELCHLI, Lausanne
L'atelier d'architecture, Olaf HUNGER, Nicolas MONNERAT, Franck
PETITPIERRE, Lausanne
Sarah NEDIR, Lausanne
Marie-Anne PRENAT, Rolle
J.-L. & Ch. THIBAUD-ZINGG SA, Chavornay

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Monsieur Mooser, ing. SIA, directeur du CEDOTEC, en relation contractuelle avec un des concurrents se retire du jury, c'est M. A. Carlen, suppléant qui le remplace

Président: M. E. Perrette, architecte cantonal
Vice-Président: M. G. Herbez, chef du service des forêts
Membres: M. M. Bevilacqua, architecte SIA, FAS
M. Ph. Gueissaz, architecte SIA, FAS
M. A. Carlen, architecte au CEDOTEC
Suppléants: M. R. Burri, enseignant, chef du centre de formation
M. J.-V. Pitteloud, architecte au service des bâtiments
M. B. Zurbuchen, architecte SIA, FAS

1.2.2 Secrétariat du jury

M+B Zurbuchen-Henz, architectes, Lausanne

1.3 Réponses aux questions

La réponse à l'unique question a été envoyée par courrier le 20 janvier 2001 à tous les concurrents.

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

Le Centre de formation professionnelle forestière a été érigé en 1975-76 par les architectes Bettems et Bevilacqua; il jouit aujourd'hui d'un droit de superficie octroyé par le CEDOTEC. Il oriente ses activités sur trois axes principaux, à savoir, la formation professionnelle, l'exploitation forestière et la vulgarisation forestière (accueil de groupe, séminaire, exposition, etc. ...).

Aujourd'hui, les locaux à disposition sont insuffisants (le hangar actuel sera démolé). Afin que le Centre puisse continuer à remplir ses diverses tâches et missions dans un souci de qualité, de sécurité et de rationalisation, il est nécessaire de créer à court terme, des surfaces supplémentaires pour permettre de:

- Dispenser l'enseignement selon les exigences actuelles
- Séparer les activités d'enseignement, d'administration et d'intendance
- Agrandir les surfaces de stockage
- Organiser rationnellement l'entreposage de l'outillage et des équipements
- Améliorer les circulations et les flux de personnes

De plus, le CEDOTEC, implanté sur le même site, demande de trouver dans le cadre de ce projet des surfaces de stockage pour ses archives.

C'est pourquoi, dans le souci de garantir une solution architecturale de qualité et de promouvoir l'utilisation optimale du bois indigène, le Département des infrastructures, par son service des bâtiments, organise le présent concours.

3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Projets remis

Les documents (plans et maquettes) des 8 concurrents ont été remis dans les délais requis, à l'exception de la maquette du projet n° 4 L'Orée.

Les projets ont été numérotés arbitrairement de 1 à 8

projet n°1:	LA BUCHE
projet n°2:	LE BOIS DES GRANDS
projet n°3:	I LOVE MY STIHL
projet n°4:	L'OREE
projet n°5:	WOOD YOU LIKE
projet n°6:	SUR NOS MONTS QUAND...
projet n°7:	SEVE
projet n°8:	«CHARME, BOULEAU, HETRE...»

3.2 Examen préalable

3.2.1 Rapport

L'examen préalable des projets, selon l'art 15 du règlement SIA 142 visant à contrôler le respect du règlement et du programme, a été effectué par le bureau M+B Zurbuchen-Henz entre le 22 et le 26 mars. Le rapport technique est remis aux membres du jury.

De cet examen, il ressort que 8 projets sont parvenus à l'organisateur; une maquette, **le projet n°4, l'Orée**, a été livrée au service des bâtiments, contrairement au point 2.16 du règlement-programme.

Le projet **n°3, I love my stihl**, ne propose pas de «relation chauffée et la plus directe» entre le bâtiment existant et le nouveau (2.3 règlement-programme), la planche des plans comporte de la couleur (2.12.02 règlement-programme).

Le projet **n°8 «Charme, bouleau, hêtre...»**, propose la construction du couvert à voitures (7.2 règlement-programme) en dehors des limites de construction autorisées par le règlement communal.

3.2.2 Décision du jury

Après discussion, le jury décide:

- d'exclure du jugement le projet **n°4, l'Orée**, (conformément à l'art. 19.2 a) du règlement SIA 142. Le projet est dès lors désaffiché et la maquette remise dans sa boîte;
- d'exclure de la répartition des prix le projet **n°3, I love my stihl** et le projet **n°8 «Charme, bouleau, hêtre...»**, conformément à l'art 19.2 b) du règlement SIA 142.

3.3 Réflexions à propos du jugement

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux concurrents qui se sont donné la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

L'extension d'un bâtiment est une problématique complexe qui pose la question de la coexistence de l'ancien et du nouveau dans un équilibre délicat. En effet, faut-il agrandir «comme avant», ou se démarquer pour témoigner de l'évolution culturelle et sociale, ou encore dévaloriser l'ancien au nom de l'efficacité et de l'occasion de «faire du neuf» performant. Le jury est conscient que la réponse n'est pas unique. Toutefois, il reste convaincu que la solution, au service du meilleur fonctionnement de

l'école possible, doit montrer un ensemble cohérent et apporter une amélioration notable pour le site et son environnement.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir de l'analyse des propositions élaborées par les concurrents. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury de s'approcher, pas à pas, de la réponse optimale au problème posé. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su faire la synthèse de toutes les attentes et demandes de l'organisateur. La mission du jury ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments définis dans le règlement-programme.

3.4 Examen des projets

En préambule au jugement, les critères d'évaluation évoqués dans le règlement-programme (2.20) sont rappelés:

- insertion dans le site
- architecture
- fonctionnalité
- économie du projet
- écologie

3.5 Premier tour d'élimination

Le jury procède à un examen complet des 7 projets admis au jugement en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

Le jury décide d'éliminer, au premier tour, ceux répondant de manière insatisfaisante aux questions soulevées par ce concours, en relation avec les critères énoncés au point 3.4, plus particulièrement selon les critères d'insertion dans le site et d'architecture.

Les trois projets suivants sont éliminés au premier tour:

projet n°1:	LA BUCHE
projet n°7:	SEVE
projet n°8:	«CHARME, BOULEAU, HETRE...»

3.6 Critique succincte des projets éliminés

projet n°1	LA BUCHE
------------	----------

La proposition construit l'extension de l'école à l'ouest de celle-ci dans une géométrie légèrement décalée pour s'inscrire dans les courbes naturelles du terrain. Le centre se présente ainsi comme deux bâtiments reliés par un tube de verre et apparemment posés de manière simple sur un socle continu, mais composé de couches multiples rendant compliquée sa réalisation.

L'implantation du nouveau bâtiment en suivant les courbes de niveau et

les inflexions du cordon boisé ne met guère en valeur ce dernier et génère des espaces résiduels au rez inférieur rendant ainsi les aires de travail extérieurs peu utilisables. Si le fonctionnement général est satisfaisant, le jury regrette toutefois le manque de lisibilité de l'entrée et l'absence réelle de relation entre la cafétéria et le hall d'accueil. La structure porteuse est compliquée ne laissant pas augurer d'une bonne économie du projet.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est légèrement en-dessus de la moyenne des projets présentés.

Projet n°7 SEVE

Les auteurs proposent de bâtir pour l'extension du centre un volume perpendiculaire au bâtiment existant qui se développe lui-même, au rez inférieur, avec une typologie en forme de U réunissant les ateliers et le couvert à véhicules autour d'une cour.

Le parti proposé et son implantation induit une grande quantité de sous-espaces sans relation entre eux et peu convaincants. Les complications aussi bien structurelles qu'architecturales de la proposition contrastent malheureusement avec la clarté évidente de l'existant. Le fonctionnement général est satisfaisant, l'espace de transition est de qualité, toutefois le dispositif choisi induit de longs parcours à l'intérieur du bâtiment. D'autre part, le choix d'une implantation perpendiculaire aux courbes de niveau, en contradiction avec l'orientation générale du site et son potentiel, génère d'importants mouvements de terre. Tous les éléments évoqués plus haut produiraient certainement des coûts importants.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est dans la moyenne des projets présentés.

Projet n°8 «CHARME, BOULEAU, HETRE...»

Le projet développe l'extension du centre dans le prolongement du bâtiment existant, dans une géométrie articulée pour s'inscrire dans les courbes naturelles du terrain et le relie à celui-ci par un «joint» qui reçoit l'entrée et le changement de géométrie voulue par les auteurs. Le centre se présente ainsi comme deux bâtiments reliés par une nouvelle entrée malheureusement en retrait. Elle établit un bon rapport avec la cafétéria mais pas avec la réception.

Le jury estime que l'inflexion du nouveau bâtiment ne met justement pas en valeur les méandres du ruisseau ou de la forêt et pénalise l'espace extérieur. La division en deux locaux de l'atelier d'enseignement n'est pas acceptable pour le type d'enseignement proposé. D'autre part, le dispositif, a priori ingénieux, des volets et de la couche constructive qui les abrite est exagéré, notamment en relation avec l'orientation.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est en-dessous de la moyenne des projets présentés

3.7 Deuxième tour d'élimination

Le jury procède à l'analyse des projets restants et examine plus précisément les aspects de fonctionnalité, d'économie du projet et d'écologie.

3.8 Critique des projets restants

projet n° 2 LE BOIS DES GRANDS

Le projet agrandit le bâtiment existant en le prolongeant vers l'est et en lui rajoutant une travée supplémentaire sur le côté sud. Cet ajout permet, à la fois de ménager un espace d'entrée et de créer dans la travée intermédiaire un hall/foyer généreux, articulant bien les classes, le foyer et la cafétéria. La générosité de l'espace du foyer met d'autant plus en évidence l'exiguïté du couloir existant sur lequel s'ouvrent la moitié des classes et tous les bureaux.

Le dispositif choisi permet l'aménagement d'espaces de travail extérieur de qualité. Malheureusement, les auteurs ont dû ajouter à l'extérieur de la volumétrie principale le couvert à véhicules, en l'accrochant au volume, ce qui enlève beaucoup de précision et de force à la proposition.

Au rez inférieur, la recherche d'économie de surfaces rend l'accessibilité aux différents locaux difficile, en effet l'on doit constamment traverser un local pour en rejoindre un autre.

Le système structurel choisi introduit un champ porteur médian, ce qui permet de gagner de la hauteur pour les poutres porteuses, celles-ci reprenant la pente de la toiture existante et produisant un décalage des pans de toiture. Mais ce choix introduit également une ambiguïté où l'on se demande pourquoi il est nécessaire de changer de système structurel alors que le principe du plan reste le même.

Au niveau de l'expression, le langage choisi ne laisse pas lire une utilisation du bois. En effet, lorsque le plan annonce un système d'ossature de bois, la façade annonce de grands percements faisant penser à ceux pratiqués dans un mur de béton, d'autre part, le rapport entre les pleins et les vides ne correspond pas à une image de façade en bois. De plus, le socle entièrement vitré pour la nouvelle partie confirme le déséquilibre entre l'ancien et le nouveau alors que le plan et la volumétrie disent le contraire. Enfin, le choix structurel décrit plus haut, laisse le nouveau bâtiment «comme s'il n'avait pas encore de toit», ce qui est en contradiction avec le parti clair et précis annoncé dans le plan.

Le cube vérifié se situe nettement au-dessus de la moyenne des projets présentés.

Projet n°4 I LOVE MY STIHL

Le projet propose une extension de l'école sous la forme d'un volume indépendant. La création de ce nouveau volume articule heureusement l'ensemble du site, ménageant des vues sur la forêt pour tous. D'autre part,

sa position définit un espace auquel se réfèrent tous les bâtiments, y compris une éventuelle extension du CEDOTEC. Ce parti permet de conserver le caractère des bâtiments existants. Les auteurs déclarent tout l'espace autour du bâtiment existant comme carrossable et y proposent des places de parc. Le jury émet des doutes quant à la pertinence de celles situées entre les deux volumes (pente trop forte).

De plus, les auteurs proposent d'attribuer le bâtiment existant aux travaux pratiques et d'entretien, atelier au rez supérieur, garage et couvert à voitures au rez inférieur, et d'abriter dans le nouveau bâtiment les espaces d'enseignement théoriques, la cafeteria et les bureaux, ce qui répond clairement à la demande énoncée dans le programme. Le jury constate que l'extrême clarté de cette répartition non envisagée lors de la préparation du concours, rend dans ce cas la relation «chauffée et la plus directe possible» inutile.

L'organisation intérieure du nouveau volume est simple: disposée en trois couches différenciées (bureaux ou service, couloir et classes), qui permettent une certaine flexibilité au sein même des couches. Le couloir orienté nord-sud laisse voir à chaque étage à travers de grandes fenêtres carrées, le cordon boisé de la Mèbre d'un côté et la «ville» de l'autre, servant ainsi de point de repère et répondant à des espaces intérieurs de qualité.

Le bâtiment existant, compte-tenu de sa nouvelle affectation, nécessite peu de transformations, en particulier au niveau du confort thermique, source d'économies importantes. L'extension des garages vers le nord, qui n'apparaît pas expressément dans les coupes et façades ni dans la maquette est critiquable.

Par sa forme compacte, le nouveau bâtiment offre une surface minimale d'enveloppe, façade, toiture et sol pour un volume intérieur répondant au programme et est de ce fait économique à l'investissement, à l'exploitation et consomme moins de ressources. Les petites portées sont les garants d'une bonne économie du projet. L'absence de relation avec le bâtiment existant favorise le maintien en exploitation du bâtiment sans perturbation.

Le cube vérifié se situe nettement au-dessous de la moyenne des projets présentés.

Projet n° 5 WOOD YOU LIKE

Les auteurs proposent un agrandissement du bâtiment existant dans le prolongement de la géométrie de l'ancien, en reprenant le même système structurel. Le jury salue la pertinence de ce choix qui confirme les valeurs de l'ancien bâtiment en renforçant le rapport avec le site et notamment le cordon boisé. Les aires de travail ainsi produites en contrebas sont de qualité et permettent à coup sûr une bonne exploitation.

Un volume supplémentaire, relevant d'un tout autre langage, marquant cette fois une volonté de contraste, vient se placer au sud devant l'entrée principale. Il contient au rez supérieur les ateliers d'enseignement et au rez inférieur les dépôts de matériel, c'est-à-dire des fonctions sans rapport

avec sa position privilégiée.

Ce choix paraît d'autant plus discutable qu'il introduit un croisement difficile entre les activités du bas et celles du haut, partiellement résolu au moyen d'une sorte de «tunnel» reliant cet édicule aux garages. La forme en «L» des ateliers les rend peu utilisables.

Pour pallier aux problèmes de terrassements importants que ce dispositif induit, le rez inférieur est surélevé d'un demi-niveau, ce qui rend pratiquement impossible l'utilisation du dépôt proposé.

A l'intérieur, si la disposition de la cafétéria et ses extensions vers l'extérieur sont séduisantes, on comprend mal pourquoi les auteurs ont supprimé l'escalier existant pour le remplacer par un nouveau placé dans la couche nord du bâtiment et rendant ainsi très difficile toute flexibilité dans l'organisation du programme.

En ce qui concerne la matérialisation, le choix d'un matériau novateur pour l'édicule ainsi que l'éclairage zénithal proposé sont dignes d'intérêt. Toutefois, le jury se demande si la fenêtre proposée est en adéquation avec le système structurel choisi.

Le cube SIA vérifié se situe en-dessous du cube moyen des projets présentés.

Projet n° 6 SUR NOS MONTS QUAND...

Les auteurs proposent de prolonger le bâtiment existant dans sa géométrie. Sur un socle continu, le volume supérieur s'interrompt pour laisser place à une sorte d'esplanade, créant ainsi une fenêtre sur la forêt. Un volume unique contenant les archives vient terminer la composition. Ce dispositif est garant d'une bonne exploitation des aires de travail extérieures ainsi que d'une lisibilité claire du site.

Mais la signification, la position exacte et surtout l'usage incertain de l'esplanade, entre deux murs borgnes, proposés sont peu convaincants. Le jury regrette que les auteurs n'exploitent pas ce vide pour le prolongement extérieur de la cafeteria. Il regrette également que le contenu du volume unique, de forme carrée et de ce fait très signifiant ne soit rempli «que» par des archives.

Au niveau de l'organisation, le hall d'accueil est relativement petit et rendrait difficile l'organisation d'expositions.

Au rez inférieur, le dispositif choisi ne permet des accès aux ateliers que par l'extérieur, ce qui est peu souhaitable.

Le dispositif structurel proposé est peu convaincant surtout pour le traitement du corps supérieur en porte-à-faux. Les éléments de façades, alternant vitrages et pleins impliquent un éclairage irrégulier dans les classes.

D'autre part, au bout de la volumétrie, la superposition de volumes tantôt chauffés tantôt froids rend la construction compliquée et onéreuse.

Le volume SIA vérifié est très légèrement supérieur à la moyenne des pro-

jets présentés.

3.9 Visite du site

Le jury s'est rendu sur le site.

3.10 Tour de rattrapage

Conformément à l'art. 21.2 du Règlement SIA n° 142, le jury passe en revue tous les projets et confirme ses décisions d'élimination à l'unanimité.

4. CLASSEMENT

Sur la base de l'analyse détaillée des projets retenus, le jury décide à l'unanimité le classement suivant.

1er rang:	projet n° 3	I LOVE MY STIHL
2ème rang:	projet n° 2	LE BOIS DES GRANDS
3ème rang:	projet n° 5	WOOD YOU LIKE
4ème rang:	projet n° 6	SUR NOS MONTS QUAND

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer les prix suivants:

1er rang, 1ère mention:	projet n° 3	I LOVE MY STIHL	4'000.--
2ème rang, 1er prix:	projet n° 2	LE BOIS DES GRANDS	7'000.--
3ème rang, 2ème prix:	projet n° 5	WOOD YOU LIKE	6'000.--
4ème rang, 3ème prix:	projet n° 6	SUR NOS MONTS QUAND	5'000.--

6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage le projet n°3 I LOVE MY STIHL pour la poursuite des études au sens de l'art 23 du Règlement SIA 142, tout en rappelant les critiques énoncées dans le rapport.

7 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Lausanne, le 2 avril 2001

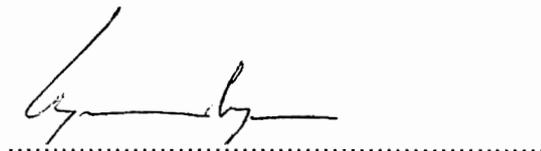
Le président: M. E. PERRETTE



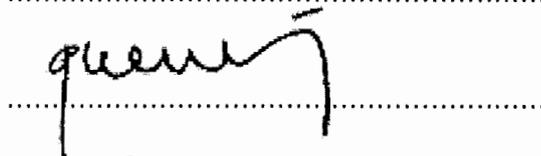
le vice-président: M. G. HERBEZ



Les membres: M. M. BEVILACQUA



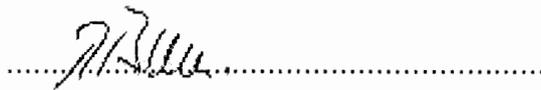
M. Ph. GUEISSAZ



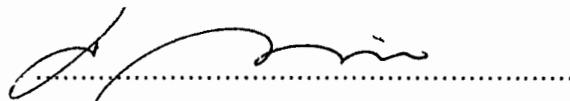
M. A. CARLEN



Les suppléants: M. R. BURRI



M. J.-V. PITTELOUD



M. B. ZURBUCHEN



8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES

Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés

9 DIVERS

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence du maître de l'ouvrage et d'une délégation du jury le 11 avril à 18h00, dans les locaux de l'administration communale du Mont-sur-Lausanne, route de Lausanne 14.

L'exposition aura lieu du 17 au 30 avril de 0800 à 1130 et de 1330 à 1630, les jours ouvrables.

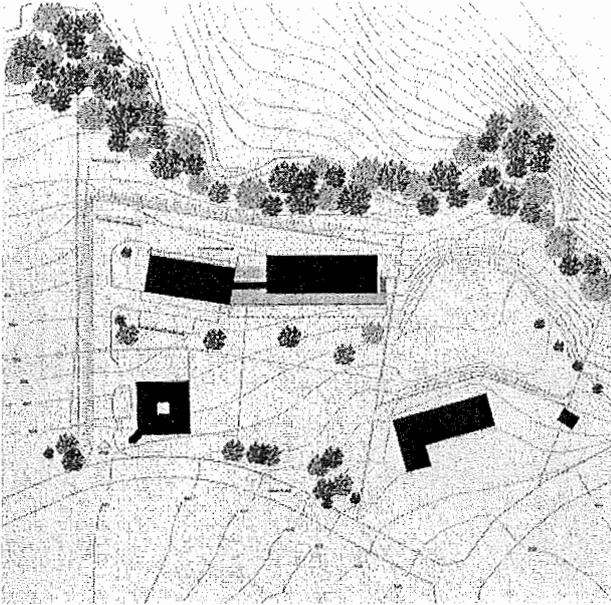
Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents au service des bâtiments du 3 au 5 mai. Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété du maître de l'ouvrage.

- 10 LISTE DES PROJETS RETENUS POUR LE JUGEMENT
- **projet n°1: LA BUCHE**
L'ATELIER D'ARCHITECTURE
HUNGER, MONNERAT, PETITPIERRE
 - **projet n°2: LE BOIS DES GRANDS**
Sarah NEDIR, architecte EPFL
 - **Projet n° 3: I LOVE MY STIHL**
BONNARD ET WOEFFRAY, architectes FAS, SIA
Collaborateurs:
F. Werren
L. Savioz
 - **projet n° 5: WOOD YOU LIKE**
Pierre BONNET, Christian BRIDEL, architectes EPFL
Collaborateurs:
J.-C. Girard
C. Baud
 - **projet n°6: SUR NOS MONTS QUAND**
JL + CH THIBAUD-ZING SA, architectes EPFL-SIA-FAS
Collaborateurs:
C. Eggli, arch. ETS
P. Meier, arch ETS
Consultants:
J.-M. Durcet, ing. struct. bois
M.-O. Nilsson, ing. phys. bât.
 - **projet n°7: SEVE**
Fonso et Patrick BOSCHETTI
Collaborateurs:
A. Grutter
Consultant:
Martial Chabloz, ing. bois.
 - **projet n°8: «CHARME, BOULEAU, HETRE,...»**
Ueli BRAUEN, Doris WAELCHLI, architectes EPF-SIA-FAS
Collaborateurs:
A. Barras
O. Vernay

CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR INVITATION
AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)
LE MONT-SUR-LAUSANNE

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
PRESENTATION DES PROJETS

11. PRESENTATION ET CRITIQUES DES PROJETS

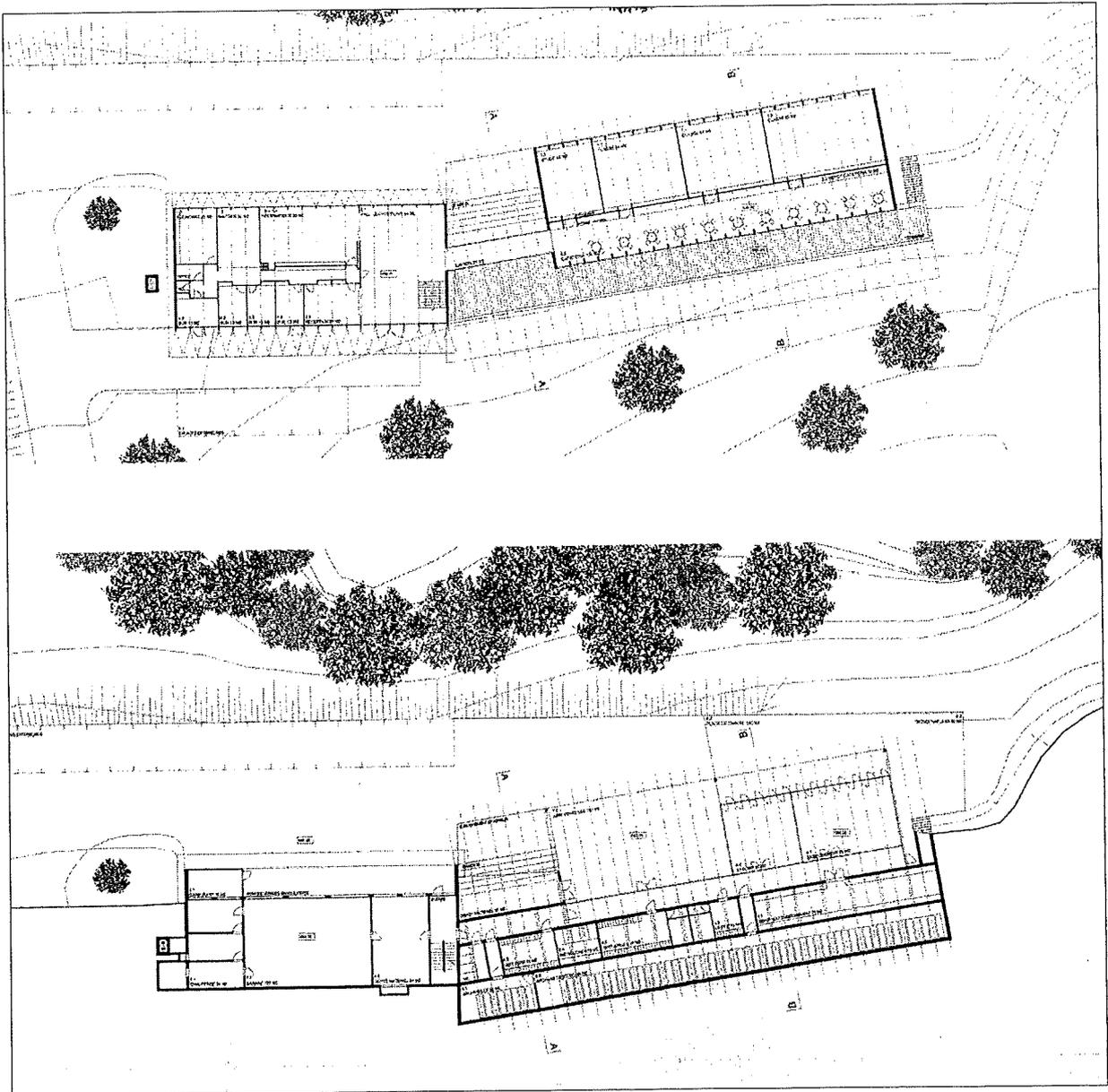
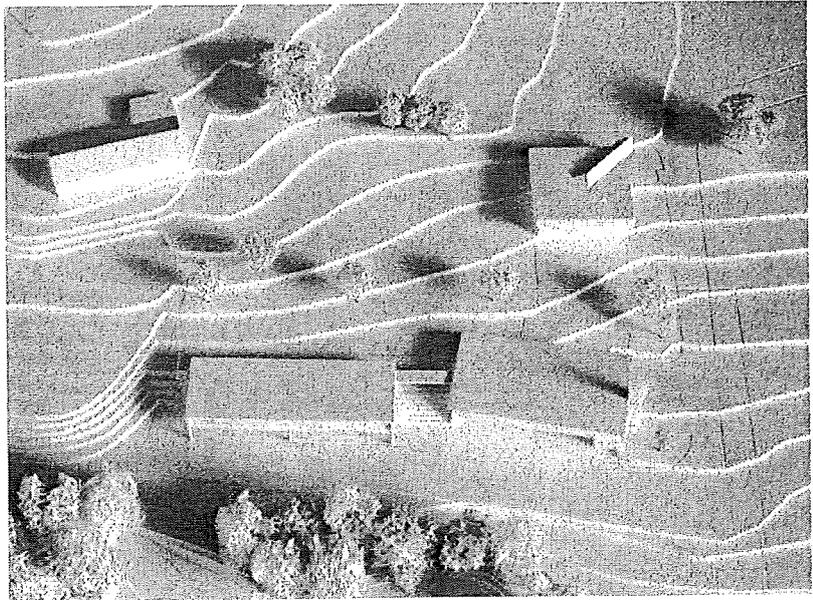


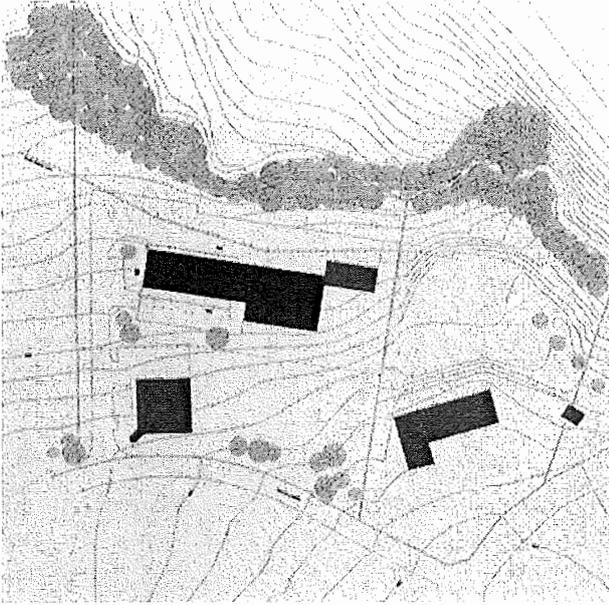
1. LA BUCHE L'ATELIER D'ARCHITECTURE, HUNGER, MONNERAT, PETITPIERRE

La proposition construit l'extension de l'école à l'ouest de celle-ci dans une géométrie légèrement décalée pour s'inscrire dans les courbes naturelles du terrain. Le centre se présente ainsi comme deux bâtiments reliés par un tube de verre et apparemment posés de manière simple sur un socle continu, mais composé de couches multiples rendant compliquée sa réalisation.

L'implantation du nouveau bâtiment en suivant les courbes de niveau et les inflexions du cordon boisé ne met guère en valeur ce dernier et génère des espaces résiduels au rez inférieur rendant ainsi les aires de travail extérieurs peu utilisables. Si le fonctionnement général est satisfaisant, le jury regrette toutefois le manque de lisibilité de l'entrée et l'absence réelle de relation entre la cafétéria et hall d'accueil. La structure porteuse est compliquée ne laissant pas augurer d'une bonne économie du projet.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est légèrement en-dessus de la moyenne des projets présentés.





2. LE BOIS DES GRANDS SARAH NEDIR architecte EPFL

1er prix, 2ème rang

Le projet agrandit le bâtiment existant en le prolongeant vers l'est et en lui rajoutant une travée supplémentaire sur le côté sud. Cet ajout permet, à la fois de ménager un espace d'entrée et de créer dans la travée intermédiaire un hall/foyer généreux mais articulant bien les classes, le foyer et la cafétéria. La générosité de l'espace du foyer met d'autant plus en évidence l'exiguïté du couloir existant sur lequel s'ouvre la moitié des classes et tous les bureaux.

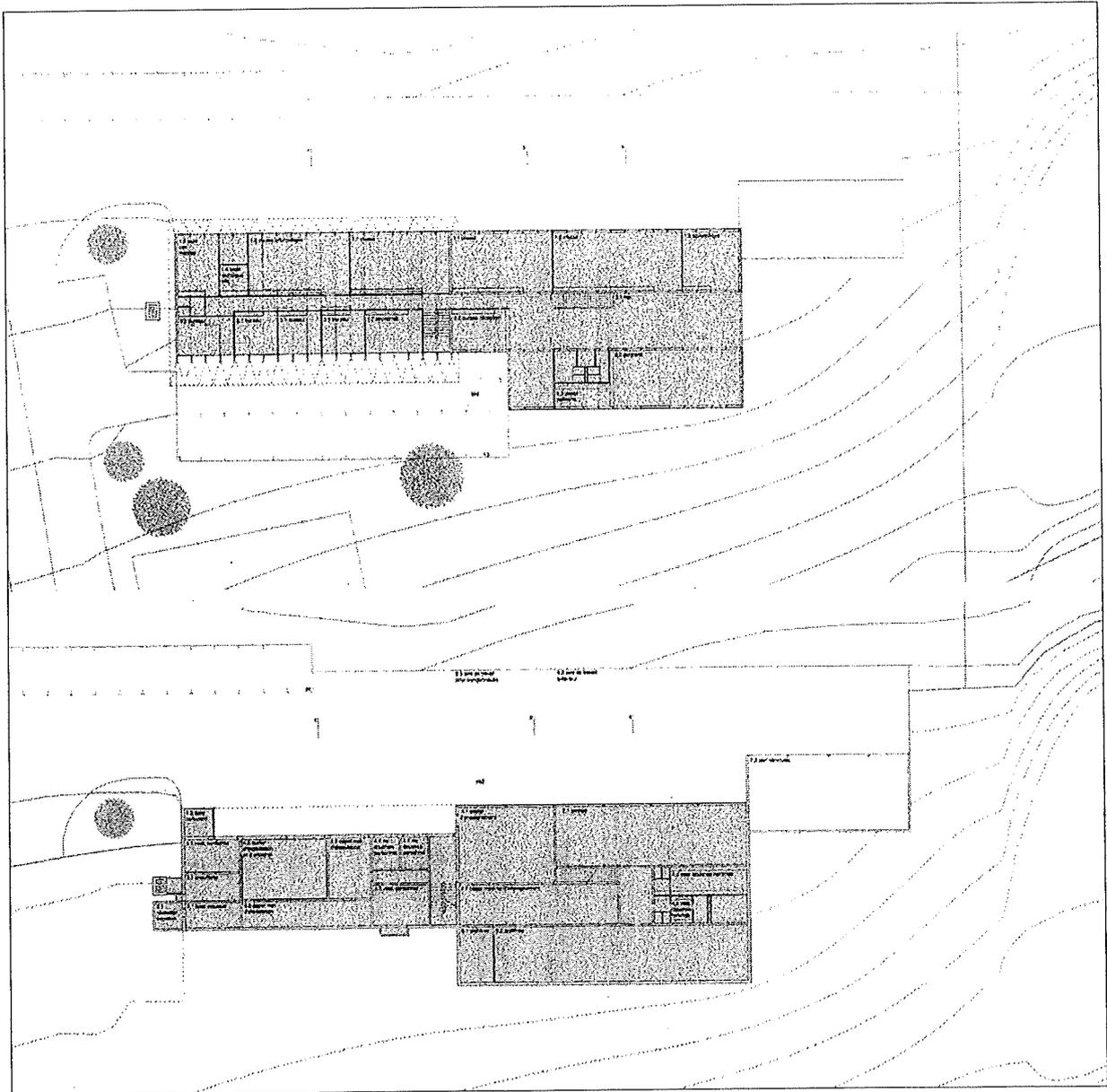
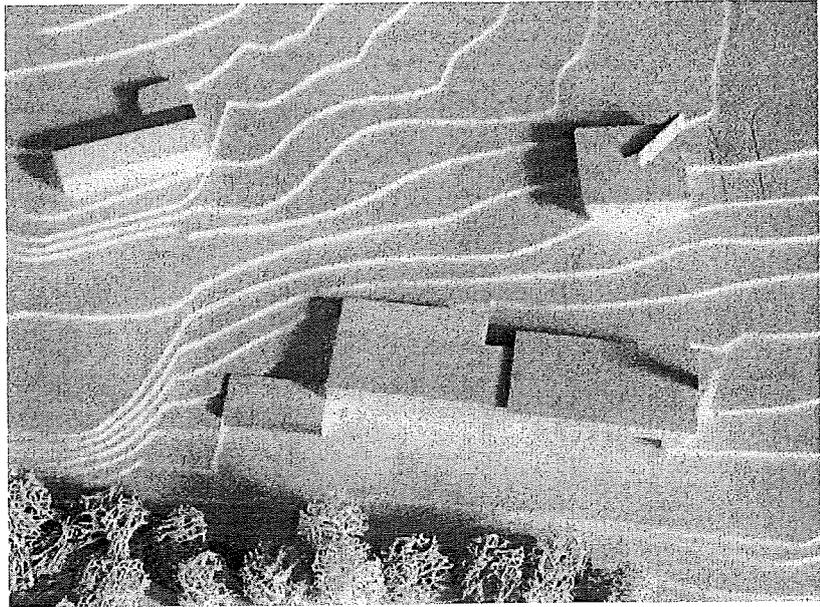
Le dispositif choisi permet l'aménagement d'espaces de travail extérieur de qualité. Malheureusement, les auteurs ont dû ajouter à l'extérieur de la volumétrie principale le couvert à véhicules, en l'accrochant au volume, ce qui enlève beaucoup de précision et de force à la proposition.

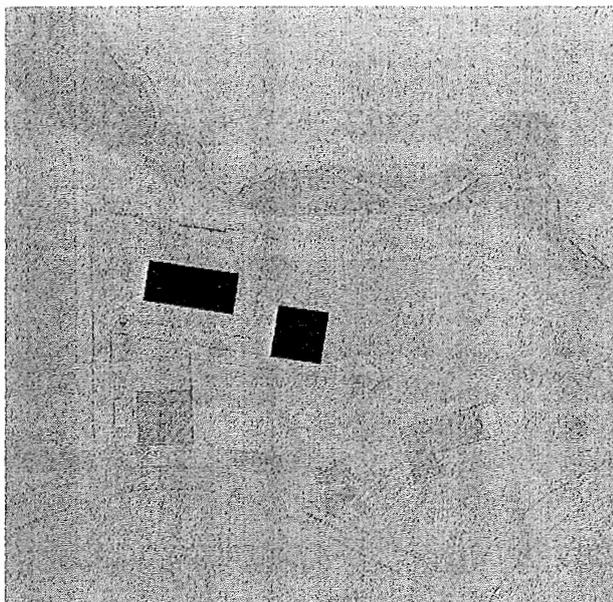
Au rez inférieur, la recherche d'économie de surfaces rend l'accessibilité aux différents locaux difficile, en effet l'on doit constamment traverser un local pour rejoindre un autre.

Le système structurel choisi introduit un champ porteur médian, ce qui permet de gagner de la hauteur pour les poutres porteuses, celle-ci reprenant la pente de la toiture existante et produisant un décalage des pans de toiture. Mais ce choix introduit également une ambiguïté où l'on se demande pourquoi il est nécessaire de changer de système structurel alors que le principe du plan reste le même.

Au niveau de l'expression, le langage choisi ne laisse pas lire une utilisation du bois. En effet, lorsque le plan annonce un système d'ossature de bois, la façade annonce de grands percements faisant penser à ceux pratiqués dans un mur de béton, d'autre part, le rapport entre les pleins et les vides ne correspond pas à une image de façade en bois. De plus, le socle entièrement vitré pour la nouvelle partie confirme le déséquilibre entre l'ancien et le nouveau alors que le plan et la volumétrie disent le contraire. Enfin, le choix structurel décrit plus haut, laisse le nouveau bâtiment «comme s'il n'avait pas encore de toit», ce qui est en contradiction avec le parti clair et précis annoncé dans le plan.

Le cube vérifié se situe nettement au-dessus de la moyenne des projets présentés.





3. I LOVE MY STIHL BONNARD & WOEFFRAY, architectes FAS SIA

collaborateurs:

F. Werren, Laurent Savioz

mention, 1er rang

Le projet propose une extension de l'école sous la forme d'un volume indépendant. La création de ce nouveau volume articule heureusement l'ensemble du site, ménageant des vues sur la forêt pour tous. D'autre part, sa position définit un espace auquel se réfèrent tous les bâtiments, a compris une éventuelle extension du CEDOTEC. Ce parti permet de conserver le caractère des bâtiments existants. Les auteurs déclarent tout l'espace autour du bâtiment existant comme carrossable et y proposent des places de parc. Le jury émet des doutes quant à la pertinence de celles situées entre les deux volumes (pente trop forte).

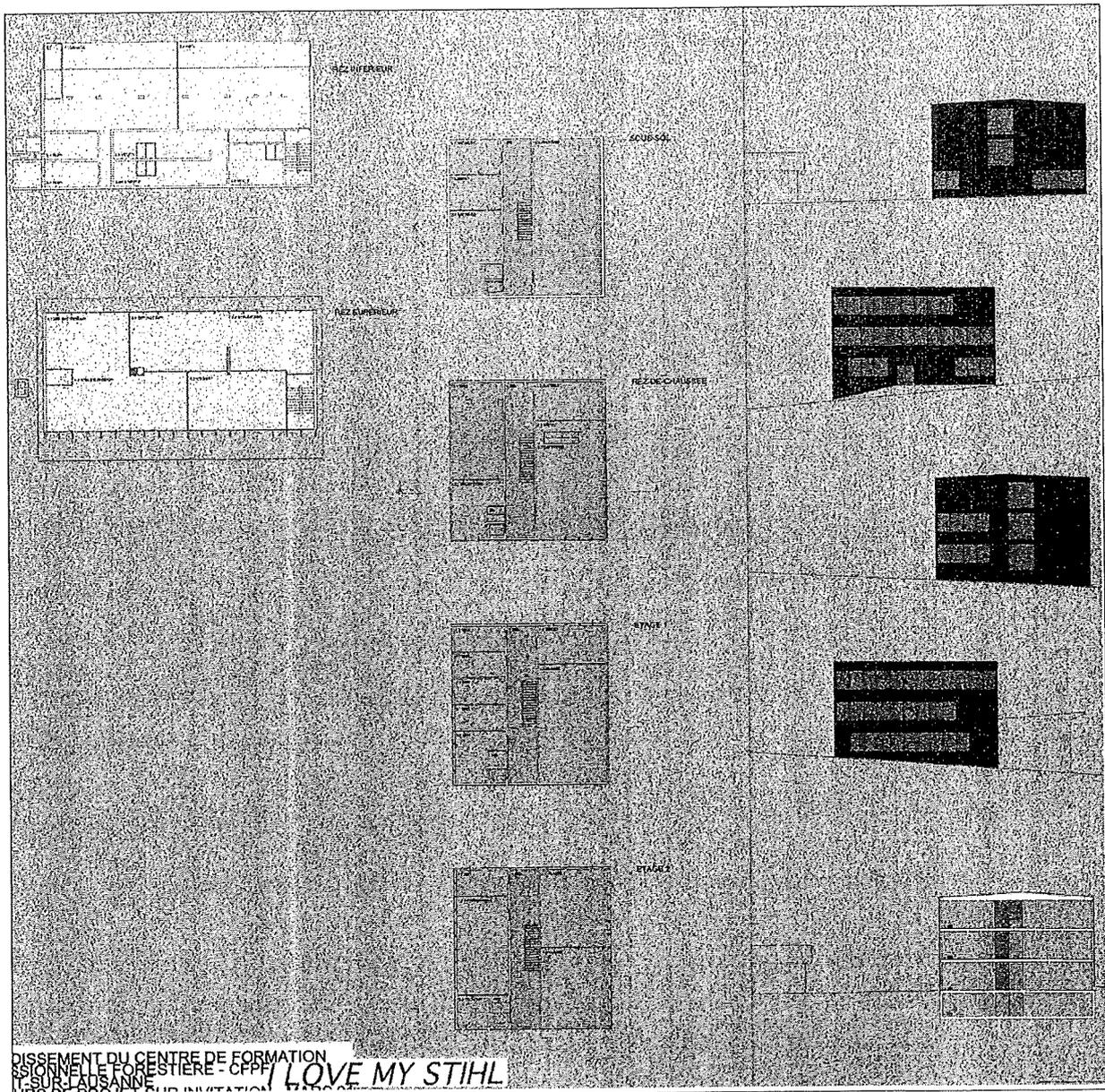
De plus, les auteurs proposent d'attribuer le bâtiment existant aux travaux pratiques et d'entretien, atelier au rez supérieur et garage et couvert à voitures au rez inférieur, et d'abriter dans le nouveau bâtiment les espaces d'enseignement théoriques, la cafeteria et les bureaux, ce qui répond clairement à la demande énoncée dans le programme. Le jury constate que l'extrême clarté de cette répartition non envisagée lors de la préparation du concours, rend dans ce cas la relation «chauffée et la plus directe possible» inutile.

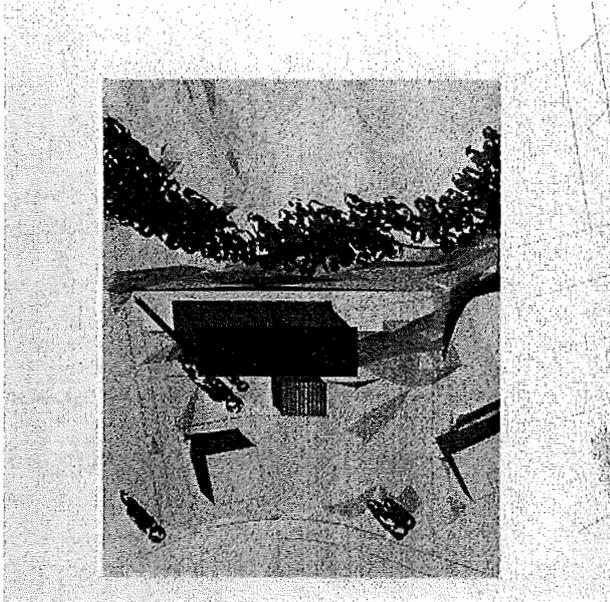
L'organisation intérieure du nouveau volume est simple: disposée en trois couches différenciées (bureaux ou service, couloir et classes), qui permettent une certaine flexibilité au sein même des couches. Le couloir orienté nord-sud laisse voir à chaque étage à travers de grandes fenêtres carrées, le cordon boisé de la Mèbre d'un côté et la «ville» de l'autre, servant ainsi de point de repère et répondant à des espaces intérieurs de qualité.

Le bâtiment existant, compte-tenu de sa nouvelle affectation, nécessite peu de transformations, en particulier au niveau du confort thermique, source d'économies importantes. L'extension des garages vers le nord, qui n'apparaît pas expressément dans les coupes et façades ni dans la maquette est critiquable.

Par sa forme compact, le nouveau bâtiment offre une surface minimale d'enveloppe, façade, toiture et sol pour un volume intérieur répondant au programme et est de ce fait économique à l'investissement, à l'exploitation et consomme moins de ressources. Les petites portées sont les garants d'une bonne économie du projet. L'absence de relation avec le bâtiment existant favorise le maintien en exploitation du bâtiment sans perturbation.

Le cube vérifié se situe nettement au-dessous de la moyenne des projets présentés.





5. WOOD YOU LIKE
P. BONNET, CH. BRIDEL
Architecte EPFI
collaborateurs:
J.-C.. Girard, Ch. Baud

2ème prix, 3ème rang

Les auteurs proposent un agrandissement du bâtiment existant dans le prolongement de la géométrie de l'ancien, en reprenant le même système structurel. Le jury salue la pertinence de ce choix qui confirme les valeurs de l'ancien bâtiment en renforçant le rapport avec le site et notamment le cordon boisé. Les aires de travail ainsi produites en contrebas sont de qualité et permettent à coup sûr une bonne exploitation.

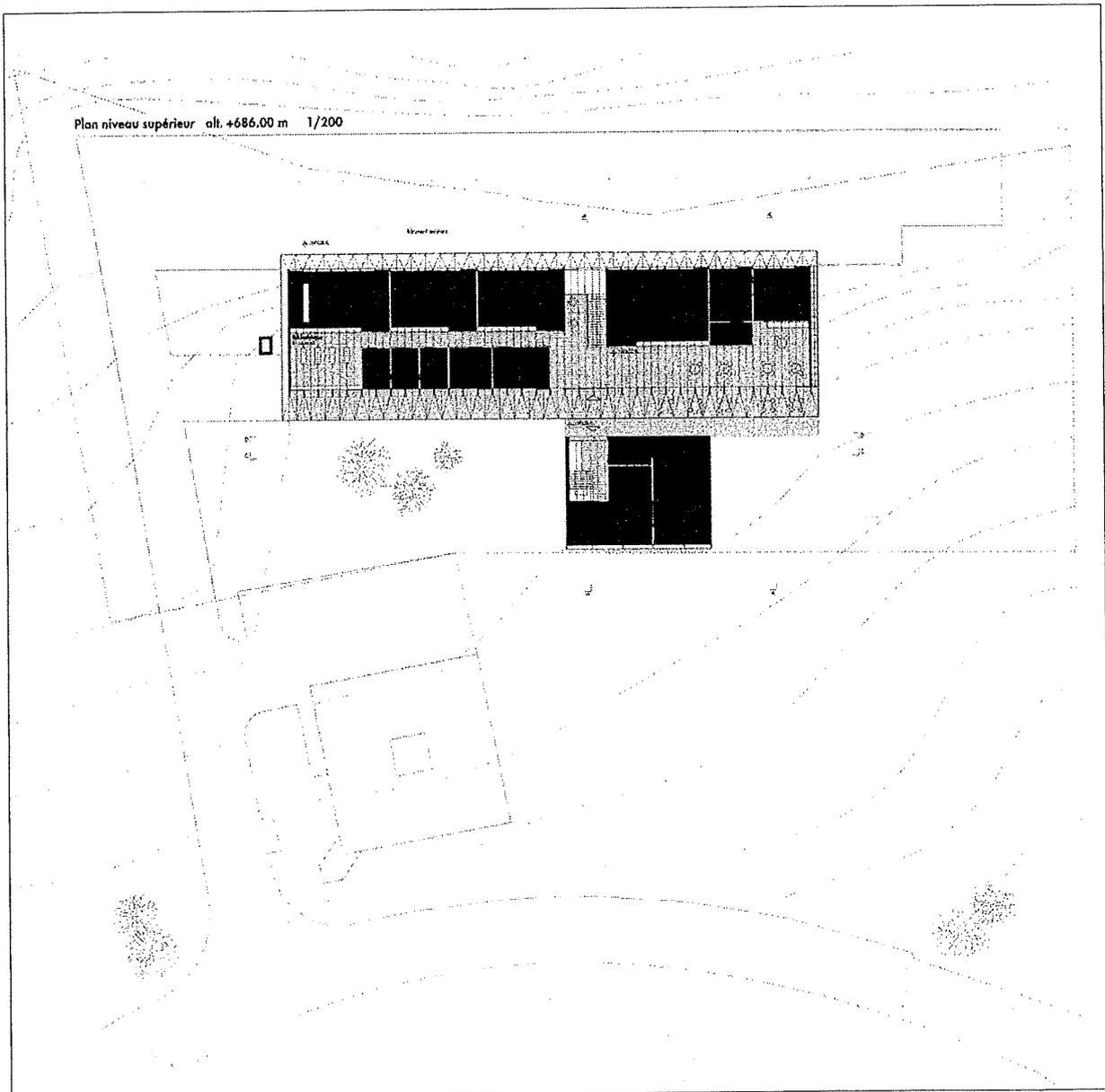
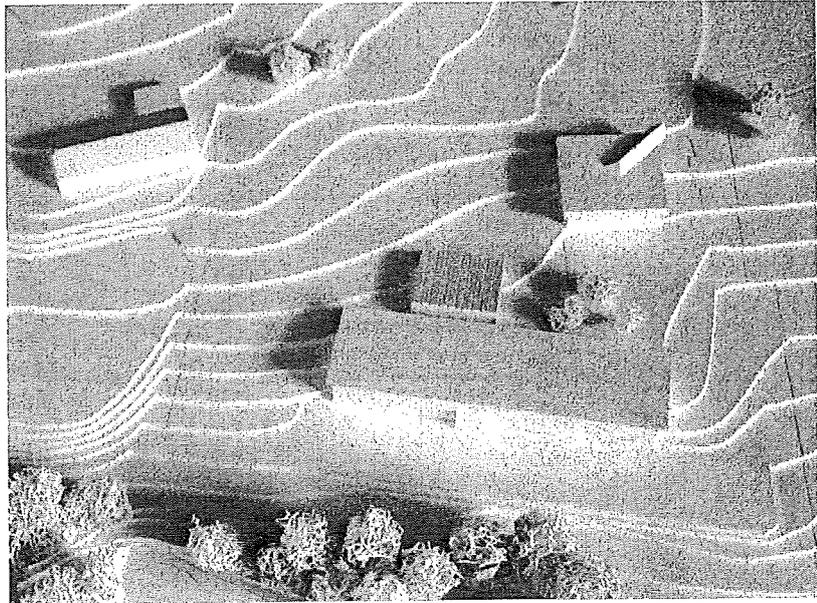
Un volume supplémentaire, relevant d'un tout autre langage, marquant cette fois une volonté de contraste, vient se placer au sud devant l'entrée principale. Il contient au rez supérieur les ateliers d'enseignement et au rez inférieur les dépôts de matériel, c'est-à-dire des fonctions sans rapport avec sa position privilégiée. Ce choix paraît d'autant plus discutable qu'il introduit un croisement difficile entre les activités du bas et celles du haut, partiellement résolu au moyen d'une sorte de «tunnel» reliant cet édicule aux garages. La forme en «L» des ateliers les rend peu utilisables.

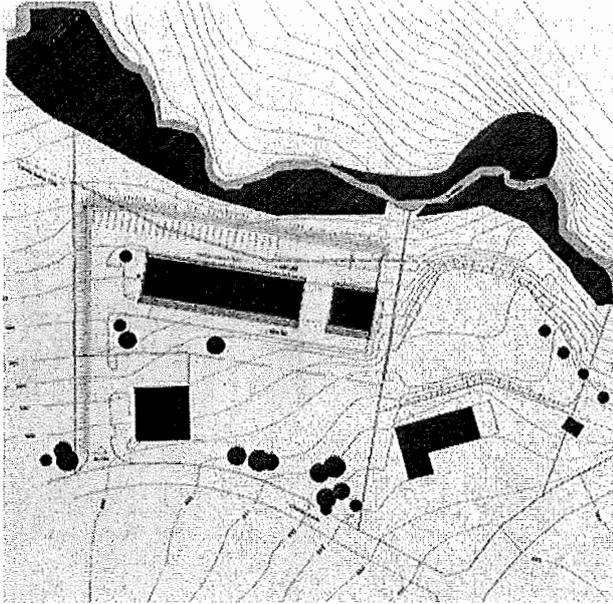
Pour pallier aux problèmes de terrassements importants que ce dispositif induit, le rez inférieur est surélevé d'un demi-niveau, ce qui rend pratiquement impossible l'utilisation du dépôt proposé.

A l'intérieur, si la disposition de la cafétéria et ses extensions vers l'extérieurs sont séduisantes, on comprend mal pourquoi les auteurs ont supprimé l'escalier existant pour le remplacer par un nouveau placé dans la couche nord du bâtiment et rendant ainsi très difficile toute flexibilité dans l'organisation du programme.

En ce qui concerne la matérialisation, le choix d'un matériau novateur pour l'édicule ainsi que l'éclairage zénithal proposé est digne d'intérêt. Toutefois, le jury se demande si la fenêtre proposée est en adéquation avec le système structurel choisi.

Le cube SIA vérifié se situe en-dessous du cube moyen des projets présentés.





**6. SUR NOS MONTS QUAND
JL + CH THIBAUD-ZINGG SA
ARCHITECTES EPFL-SIA-FAS**

collaborateurs:

C. Eggli, P. Meier

Consultants:

J.-M. Ducret, ing. bois

M.-O. Nilsson, ing. phys. bât.

3ème prix, 4ème rang

Les auteurs proposent de prolonger le bâtiment existant dans sa géométrie. Sur un socle continu, le volume supérieur s'interrompt pour laisser place à une sorte d'esplanade, créant ainsi une fenêtre sur la forêt. Un volume unique contenant les archives vient terminer la composition. Ce dispositif est garant d'une bonne exploitation des aires de travail extérieurs ainsi que d'une lisibilité claire du site.

Mais la signification, la position exacte et surtout l'usage incertain de l'esplanade, entre deux murs borgnes, proposés sont peu convaincants. Le jury regrette que les auteurs n'exploitent pas ce vide pour le prolongement extérieur de la cafeteria. Il regrette également que le contenu du volume unique, de forme carrée et de ce fait très significatif ne soit rempli «que» par des archives.

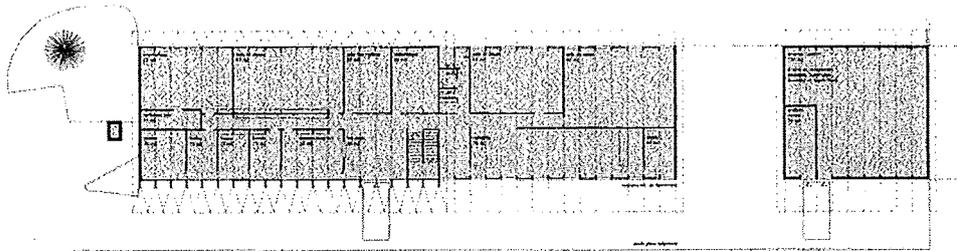
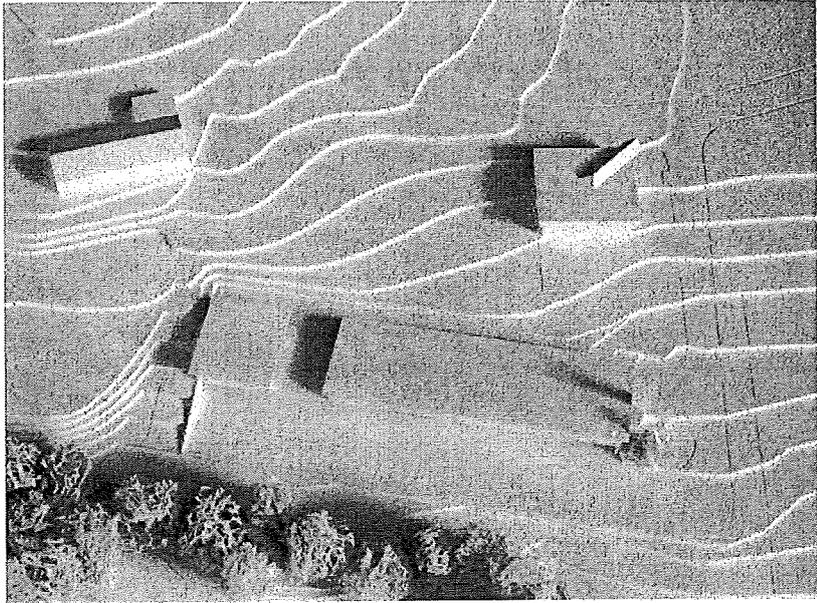
Au niveau de l'organisation, le hall d'accueil est relativement petit et rendrait difficile l'organisation d'expositions.

Au rez inférieur, le dispositif choisi ne permet des accès aux ateliers que par l'extérieur, ce qui est peu souhaitable.

Le dispositif structurel proposé est peu convaincant surtout pour le traitement du corps supérieur en parte-à-faux. Les éléments de façades, alternant vitrages et pleins impliquent un éclairage irrégulier dans les classes.

D'autre part, au bout de la volumétrie, la superposition de volumes tantôt chauffés tantôt froids rend la construction compliquée et onéreuse.

Le volume SIA vérifié est très légèrement supérieur à la moyenne des projets présentés.



HAUSSEE SUPERIEUR 1/200 + 084.80

A



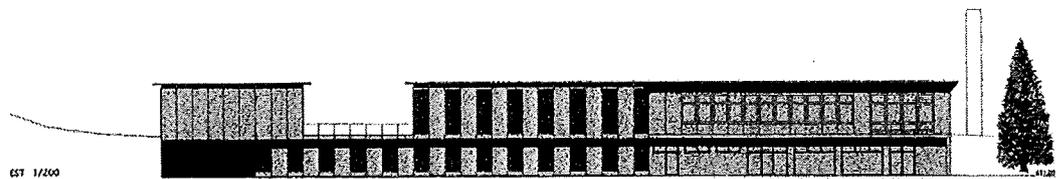
USSEE INFERIEUR 1/200 + 491.00

A



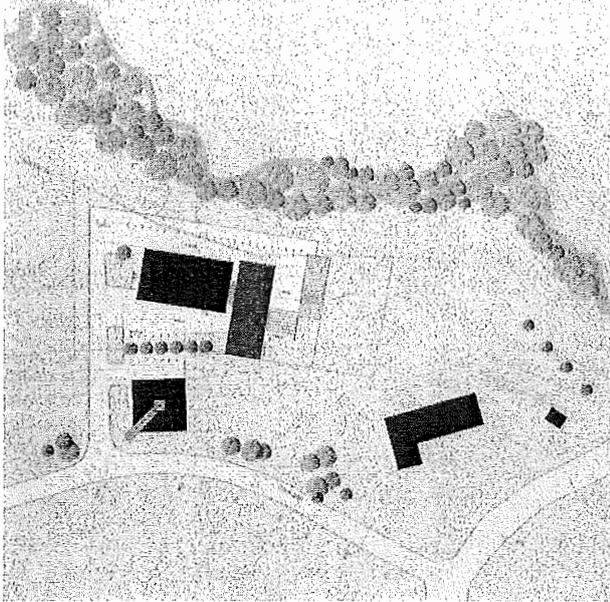
WEST 1/200

ELEVATION



EAST 1/200

COUPON



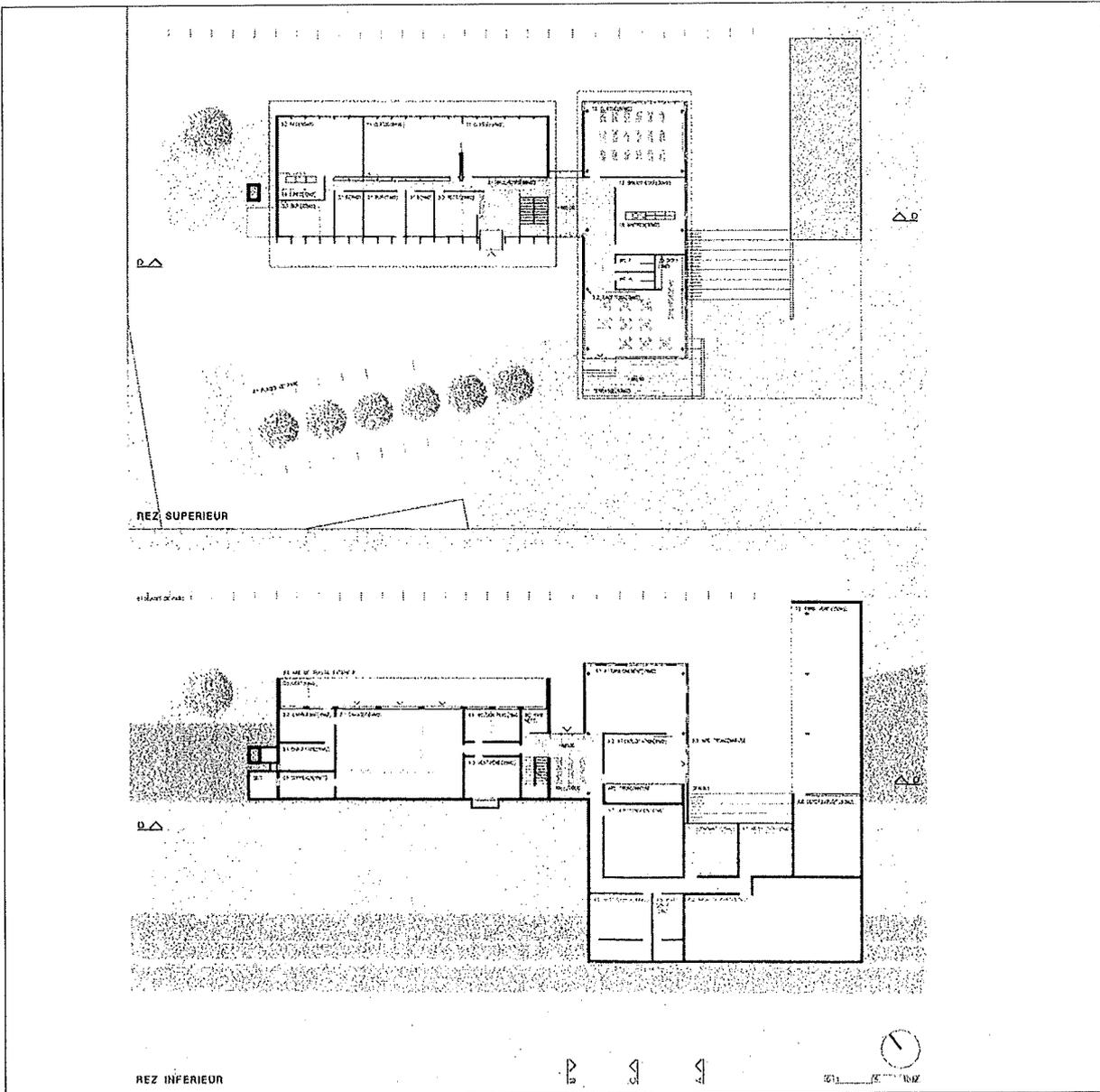
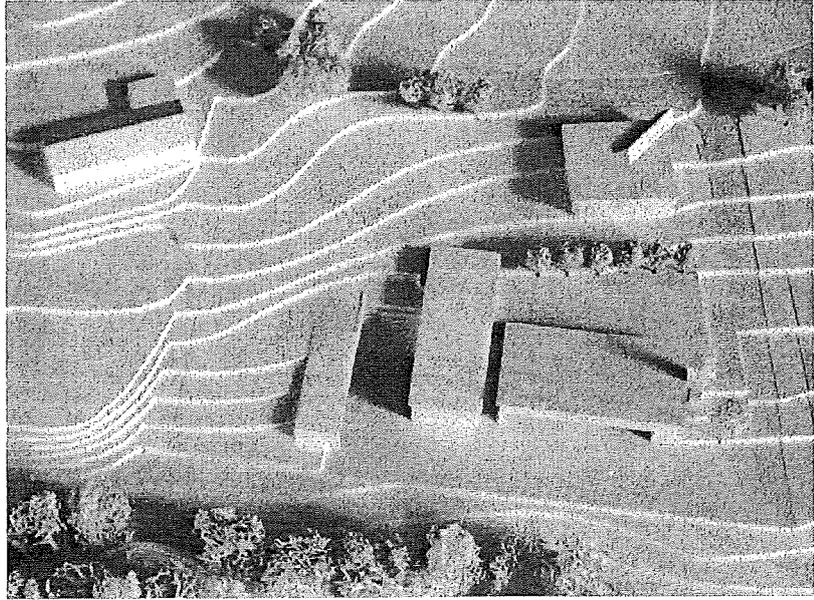
**7. SEVE
F. ET P. BOSCHETTI**
collaborateurs:
A. Grutter

Consultants:
M. Chabloz, ing. bois

Les auteurs proposent de bâtir pour l'extension du centre un volume perpendiculaire au bâtiment existant qui se développe lui-même, au rez inférieur, avec une typologie en forme de U réunissant les ateliers et le couvert à véhicules autour d'une cour.

Le parti proposé et son implantation induit une grande quantité de sous-espaces sans relation entre eux et peu convaincants. Les complications aussi bien structurels qu'architecturales de la proposition contrastent malheureusement avec la clarté évidente de l'existant. Le fonctionnement général est satisfaisant, l'espace de transition est de qualité, toutefois le dispositif choisi induit de longs parcours à l'intérieur du bâtiment. D'autre part, le choix d'une implantation perpendiculaire aux courbes de niveau, en contradiction avec l'orientation générale du site et son potentiel, génère d'importants mouvements de terre. Tous les éléments évoqués plus haut amèneraient certainement des coûts importants.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est dans la moyenne des projets présentés.





8. CHARME, BOULEAU, HETRE...

**D. WÄLCHLI, U. BRAUEN
ARCHITECTES EFP-SAI-FAS**

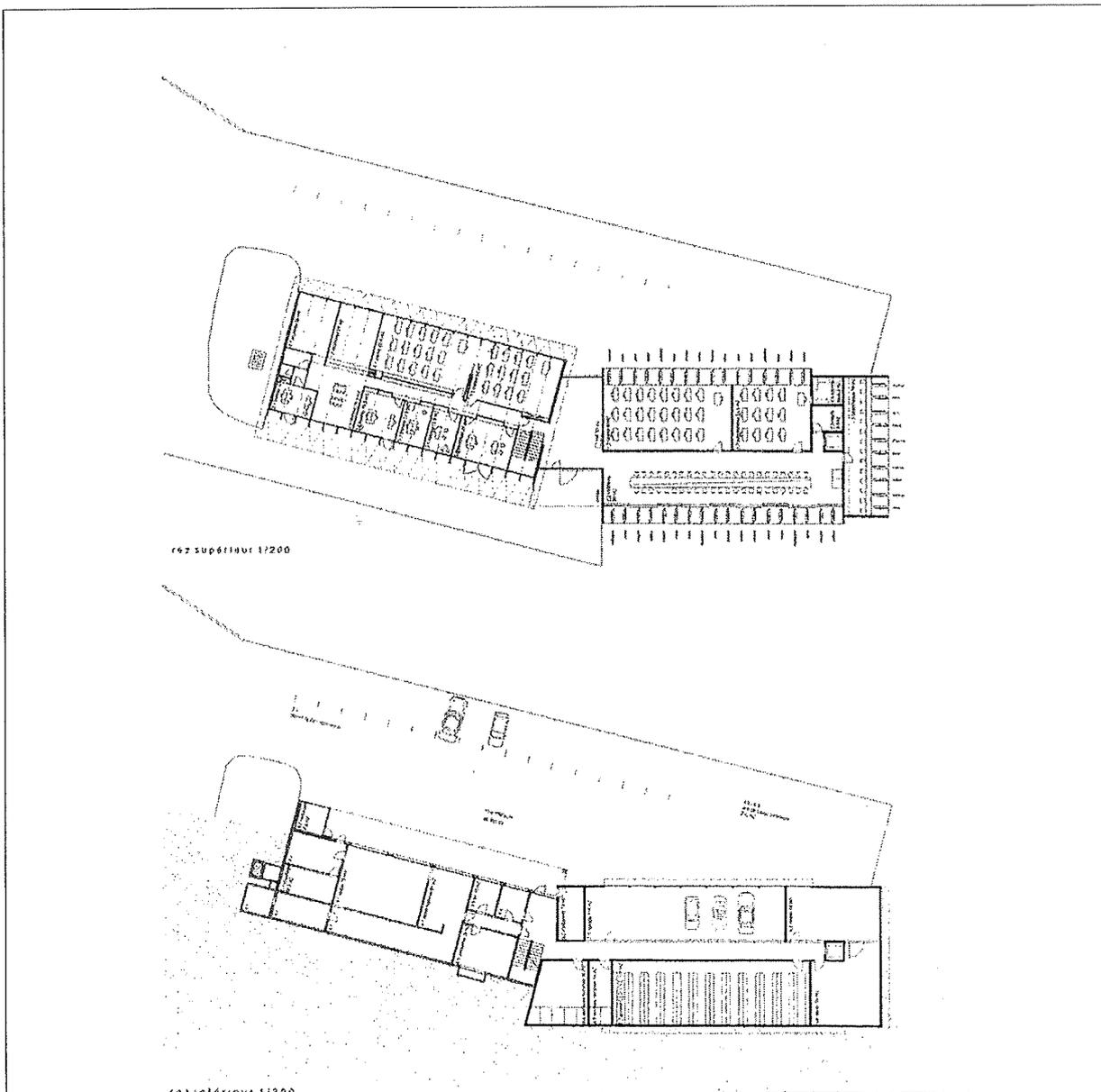
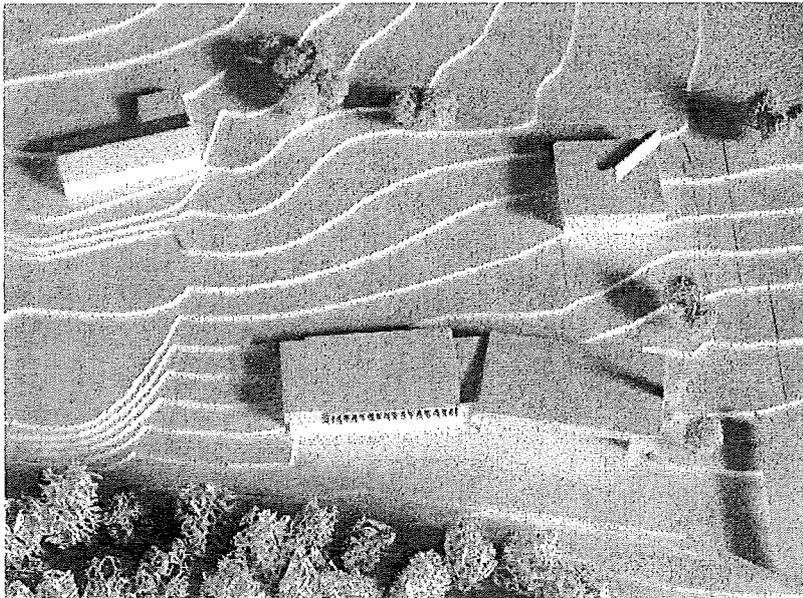
collaborateurs:

A. Barras, O. Vernay

Le projet développe l'extension du centre dans le prolongement du bâtiment existant, dans une géométrie articulée pour s'inscrire dans les courbes naturelles du terrain et le relie à celui-ci par un «joint» qui reçoit l'entrée et le changement de géométrie voulue par les auteurs. Le centre se présente ainsi comme deux bâtiments reliés par une nouvelle entrée malheureusement en retrait. Elle établit un bon rapport avec la cafétéria mais pas avec la réception.

Le jury estime que l'inflexion du nouveau bâtiment ne met justement pas en valeur les méandres du ruisseau ou de la forêt et pénalise l'espace extérieur. La division en deux locaux de l'atelier d'enseignement n'est pas acceptable pour le type d'enseignement proposé. D'autre part, le dispositif, a priori ingénieux, des volets et de la couche constructive qui les abrite est exagéré, notamment en relation avec l'orientation.

Le cube SIA annoncé par les auteurs du projet est en-dessous de la moyenne des projets présentés



CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR INVITATION
AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)
LE MONT-SUR-LAUSANNE

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
REGLEMENT-PROGRAMME



12. REGLEMENT-PROGRAMME



**AGRANDISSEMENT DU
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIERE
(CFPF)
LE MONT-SUR-LAUSANNE**

**CONCOURS DE PROJET SUR INVITATION
REGLEMENT ET PROGRAMME 2.11.01**

Lausanne, le 20 décembre 2000

Table des matières	2
1. INTRODUCTION	2
2. REGLES GENERALES	2
2.1 ORGANISATEUR	2
2.2 TYPE DE CONCOURS	3
2.3 OBJET DU CONCOURS	3
2.4 OBJECTIF DU CONCOURS	3
2.5 RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS	3
2.6 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITES	4
2.7 POURSUITE DE L'ETUDE	4
2.8 COMPOSITION DU JURY	4
2.9 PARTICIPATION	4
2.10 CALENDRIER DU CONCOURS	5
2.11 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS	5
2.12 DOCUMENTS DEMANDES	6
2.13 VARIANTES	6
2.14 QUESTIONS ET REPONSES	6
2.16 REMISE DES PROJETS	6
2.17 PROPRIETES DES DOCUMENTS DE PROJETS	7
2.18 EXPOSITION DES PROJETS	7
2.19 PROCEDURE EN CAS DE LITIGE	7
2.20 CRITERES DE JUGEMENT	7
3. CONTEXTE GENERAL ET PERIMETRE DU CONCOURS	7
3.1 PERIMETRE DU CONCOURS	7
3.2 ACCES	8
3.3 CHAUFFERIE EXISTANTE	8
4. PROGRAMME DES LOCAUX	9
4.1 TRANSFORMATION DE L'EXISTANT	9
4.2 PROGRAMME QUANTITATIF	9
5. APPROBATION	11

1. INTRODUCTION

Le Centre de formation professionnelle forestière a été érigé en 1975-76 par les architectes Bettems et Bevilacqua; il jouit aujourd'hui d'un droit de superficie octroyé par le CEDOTEC. Il oriente ses activités sur trois axes principaux, à savoir, la formation professionnelle, l'exploitation forestière et la vulgarisation forestière (accueil de groupe, séminaire, exposition, etc. ...).

Aujourd'hui, les locaux à disposition sont insuffisants (le hangar actuel sera démoli). Afin que le Centre puisse continuer à remplir ses diverses tâches et missions dans un souci de qualité, sécurité et de rationalisation, il est nécessaire de créer à court terme, des surfaces supplémentaires pour permettre de:

- Dispenser l'enseignement selon les exigences actuelles
- Séparer les activités d'enseignement, administratives et d'intendance
- Agrandir les surfaces de stockage
- Organiser rationnellement l'entreposage de l'outillage et des équipements
- Améliorer les circulations et les flux de personnes.

De plus, le CEDOTEC, implantée sur le même site, demande de trouver dans le cadre de ce projet des surfaces de stockage pour ses archives.

C'est pourquoi, dans le souci de garantir une solution architecturale de qualité et de promouvoir l'utilisation optimale du bois indigène, le Département des infrastructures, par son service des bâtiments, organise le présent concours.

2. REGLES GENERALES

2.1 ORGANISATEUR

Le concours est organisé par le Service des Bâtiments du Département des Infrastructures pour les besoins du Département de la sécurité et de l'environnement et son Centre de formation professionnelle forestière. Son adresse est :

ETAT DE VAUD
 DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
 Service des bâtiments
 Place de la Riponne 10
 1014 Lausanne
 Tél. : 021/316 73 00 - Fax : 021/316 73 47
 e-mail : eric.perrette@sb.vd.ch Site internet : <http://www.dinf.vd.ch>

2.2 TYPE DE CONCOURS

Compte tenu du montant prévisible des honoraires d'architectes pour l'agrandissement projeté et conformément à la loi sur les marchés publics, il s'agit d'un concours de projets selon la procédure par invitation conformément aux art. 3 et 8 du règlement SIA 142, édition 1998, "Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie".

2.3 OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours consiste à agrandir le bâtiment actuel en assurant pour des raisons d'exploitation une relation chauffée et la plus directe avec les deux niveaux actuels. Pendant la durée du chantier, le centre de formation devra impérativement rester en fonction. Seuls des aménagements de peu d'importance pourront être admis dans le bâtiment actuel.

2.4 OBJECTIFS DU CONCOURS

Le maître de l'ouvrage attend des concurrents des propositions présentant un soin particulier pour :

une organisation des espaces devant permettre de dispenser l'enseignement selon les exigences actuelles, de séparer les activités d'enseignement, administratives et d'intendance, d'agrandir les surfaces de stockage, d'organiser rationnellement l'entreposage de l'outillage et des équipements, et d'améliorer les circulations et les flux de personnes

une économie des moyens et une utilisation rationnelle du bois indigène dans l'esprit des principes du développement durable

une accessibilité aux personnes handicapées, à garantir selon la norme SN 521 500 "construction adaptée aux handicapés"

Le service des bâtiments en tant que maître d'ouvrage a adopté depuis un certain nombre d'années une politique éclairée dont sont empreintes ses réalisations. Un des aspects parmi d'autres, de cet état d'esprit ouvert et novateur, réside dans la volonté de prendre en compte le développement durable dès le processus du concours. Le respect de l'environnement étant un des soucis majeurs du service des bâtiments, les charges polluantes engendrées aussi bien par la mise en œuvre que par l'exploitation devraient être tout particulièrement minimisées.

2.5 RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, les concurrents et le jury, l'acceptation des clauses du présent règlement et du programme, ainsi que du règlement SIA 142, édition 1998.

2.6 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITES

Un montant global de Fr. 36'000.- (TVA comprise) est mis à disposition du jury pour ce concours de projet (prix et indemnité). Il est prévu d'attribuer trois à quatre prix ou mentions.

Une indemnité de Fr. 2'000.-, à déduire de la somme des prix, (TVA comprise) est attribuée aux concurrents dont le projet a été admis au jugement.

Conformément à l'art 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander, pour une poursuite du travail, un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au premier rang et que la décision du jury soit prise à l'unanimité.

2.7 POURSUITE DE L'ETUDE

Le lauréat du concours sera mandaté pour la poursuite de l'étude, conformément au règlement de la SIA, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. La demande de crédit de construction, sur base d'un devis général est prévue pour l'automne 2001.

2.8 COMPOSITION DU JURY

Président: M. E. Perrette, architecte cantonal

Vice-président: M. G. Herbez, chef du service des forêts

Membres: M. M. Bevilacqua, architecte SIA, FAS
M. Ph. Gueissaz, architecte SIA, FAS
M. M. Moser, ingénieur SIA, directeur Cedotec

Suppléants: M. R. Burri, enseignant, chef du centre de formation
M. A. Carlen, architecte au CEDOTEC
M. J.-V. Pitteloud, architecte au service des bâtiments
M. B. Zurbuchen, architecte SIA, FAS

Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de recourir à des experts non mentionnés dans le présent programme.

2.9 PARTICIPATION

Les bureaux d'architecture suivants sont invités à concourir :

Geneviève BONNARD et Denis WOEFFRAY, Monthey et Lausanne
Pierre BONNET, Genève, Christian BRIDEL, Lausanne
Fonso et Patrick BOSCHETTI, Lausanne
Ueli BRAUEN et Doris WAELCHLI, Lausanne

L'atelier d'architecture, Olaf HUNGER, Nicolas MONNERAT, Franck PETITPIERRE, Lausanne
Sarah NEDIR, Lausanne
Marie-Anne PRENAT, Rolle
J.-L. & Ch. THIBAUD-ZINGG SA, Chavornay

2.10 CALENDRIER DU CONCOURS

Envoi des documents:	21 décembre 2000
Remise de la maquette:	dès le 21 janvier 2001
Visite des lieux	10 janvier 2001
Délai pour l'envoi des questions:	15 janvier 2001
Délai pour l'envoi des réponses:	20 janvier 2001
Rendu des plans:	16 mars 2001
Rendu de la maquette:	23 mars 2001
Jugement:	avril 2001
Résultats et exposition:	avril 2001

2.11 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

- 01 Règlement et programme
- 02 Le centre de formation professionnelle forestière, annexe au programme (pour information)
- 03 Plan de situation à l'échelle 1/500 (sur CD)
- 04 Plans et coupes du bâtiment à l'échelle 1/200 (sur CD)
- 05 Règlement communal, Le Mont-sur-Lausanne
- 06 Dossier Photos (sur CD)
- 07 Fiche d'identification
- 08 Feuille de calcul (données quantitatives)
- 09 Bon pour le retrait de maquette.

Les concurrents qui désirent recevoir des tirages papiers sont priés de le demander à l'organisateur ou à l'éditeur des plans (tél. 021 647.50.69)

Ces documents seront envoyés aux concurrents dès le 21 décembre 2000. La base de la maquette pourra être retirée dès le 22 janvier selon les informations figurant sur le bon de retrait 2.11.8

2.12 DOCUMENTS DEMANDES

- 01 Plan de situation au 1/500 représentant les aménagements extérieurs. Les informations figurant sur le fond de plan devront rester lisibles (trait noir sur fond blanc)
- 02 Plans de tous les étages à l'échelle 1/200, avec la désignation de tous les locaux selon leur nom ainsi que les principales cotes d'altitude. Le plan de l'existant doit figurer sur les plans (trait noir sur fond blanc)
- 03 Coupes et façades à l'échelle 1/200 avec les cotes d'altitude et le terrain naturel où figure le bâtiment existant (trait noir sur fond blanc)
- 04 Planche explicative, comportant impérativement des informations nécessaires à la compréhension du système constructif proposé
- 05 Un document format A4 horizontal comportant les données techniques selon le document 2.11.7 ainsi que les schémas cotés permettant le contrôle du cube SIA
- 06 Une maquette à l'échelle 1/500 établie sur la base remise aux concurrents (tous les éléments seront représentés en blanc)
- 07 Une enveloppe cachetée contenant le document 2.11.06 dûment remplis.

Toutes les planches seront présentées au format A1 horizontal, quatre planches au maximum.

2.13 VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises et entraînent l'élimination du concurrent.

2.14 QUESTIONS ET REPONSES

Les questions éventuelles concernant le concours doivent parvenir par écrit à l'adresse de l'organisateur jusqu'au 15 janvier 2001, sous couvert de l'anonymat, avec la mention "Concours d'architecture, extension du CFPF" sur l'enveloppe, à l'adresse de l'organisateur (le cachet postal faisant foi)

Toutes les questions et toutes les réponses seront transmises par écrit à tous les concurrents le 20 janvier 2001.

2.15 VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux est prévue le 10 janvier 2001 à 1400 sur place.

2.16 REMISE DES PROJETS

Les projets remis sous le couvert de l'anonymat, en rouleaux uniquement, seront transmis exclusivement par voie postale à l'adresse de l'organisateur du concours au plus tard le 16 mars 2001, le timbre postal faisant foi.

Afin de respecter l'anonymat, un projet remis directement au secrétariat du concours ne sera pas accepté.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le 23 mars 2001, entre 1400 et 1700 au CFPF en Budron H8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention « concours extension CFPF au Mont » et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

2.17 PROPRIETES DES DOCUMENTS DE PROJETS

Les documents relatifs aux projets primés et mentionnés deviennent la propriété de l'organisateur, sous réserve des droits d'auteurs.

2.18 EXPOSITION DES PROJETS

Tous les projets admis au jugement du concours seront exposés durant 10 jours au moins. Un rapport du jury sera remis aux participants. Les résultats du concours seront publiés dans la presse.

2.19 PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Les éventuelles plaintes relatives au déroulement du concours pourront être déposées auprès de la SIA suivant l'article 28 du règlement SIA 142 et traitée par la commission des concours d'architecture et d'ingénierie.

2.20 CRITERES DE JUGEMENT

Le jury retient comme critère prédominant la contribution au développement durable, qui sera appréciée en fonction des qualités que les projets exprimeront dans les aspects suivants:

- insertion dans le site
- architecture
- fonctionnalité
- économie du projet
- écologie

3. CONTEXTE GENERAL ET PERIMETRE DU CONCOURS

3.1 PERIMETRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours est mentionné sur le document 2.11.03 et doit impérativement être respecté, une distance à la lisière de 15 mètres doit être impérativement respectée.

3.2 ACCES

L'accès au site actuel doit être maintenu

3.3 CHAUFFERIE EXISTANTE

La chaufferie existante est suffisamment puissante pour alimenter l'extension et doit être maintenue.

4. PROGRAMME DES LOCAUX

4.1 TRANSFORMATION DE L'EXISTANT

Le programme ci-dessous comporte tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement du centre. Les concurrents ont tout loisir de réaménager et de redistribuer les locaux existants; toutefois, il est rappelé que le maître de l'ouvrage demande que le centre reste en fonction durant les travaux, avec un recours minimal à des installations provisoires.

La zone atelier (4), étant utilisée par des personnes venant de l'extérieur et ayant les chaussures sales doit posséder une entrée de service indépendante des autres éléments du programme.

4.2 PROGRAMME QUANTITATIF

N°	Désignation	nombre	surf. utile m2	surf. utile totale m2	Remarques
1	ENSEIGNEMENT				
1.1	classe	2	60	120	
1.2	classe	1	85	85	
1.3	classe d'enseignement informatique	1	55	55	
1.4	local technique informatique	1	10	10	à proximité de 1.3
1-5	bibliothèque et salle d'étude	1	30	30	
1.6	salle des maîtres	1	30	30	avec cuisinette
1.7	économat mat. pédagogique	1	25	25	
2	ESPACE COLLECTIF				
2.1	hall	1	50	50	pour petites expositions
2.2	cafétéria	1	75	75	
2.3	dépôt cafétéria	1	10	10	en relation avec 2.3
3	ADMINISTRATION				
3.1	bureau (1 personne)	3	15	45	
3.2	bureau réception (2 personnes)	1	25	25	
3.3	bureau (2 personnes)	1	20	20	
4.	ATELIER				
4.1	atelier d'enseignement	1	75	75	sale et bruyant
4.2	atelier d'exploitation et d'entretien (avec aire de travail pour la tronçonneuse (espace ventilé et insonorisé)	1	55	55	sale et bruyant
4.3	vestiaires personnels	1	25	25	
4.4	WC douches personnels	1	15	15	
4.5	vestiaires douches élèves hommes	1	40	40	
4.6	vestiaires douches élèves femmes	1	15	15	
4.7	dépôt matériel d'enseignement	1	60	60	
4.8	dépôt matériel d'exploitation et d'entretien	1	60	60	
5	LOCAUX TECHNIQUE				
5.1	chauffage à bois + sanitaires	1	54	54	existant à conserver
5.2	local carburant	1	15	15	ouvert vers l'extérieur

6	ARCHIVES				
6.1	archives centre de formation	1	20	20	archives "mortes"
6.2	archives pour le CEDOTEC	1	150	150	archives "mortes"
7	GARAGE				
7.1	garage pour remorques et véhicules légers	1	120	120	fermé et tempéré hauteur min. utile 3.20m
7.2	abri véhicules	1	155	155	couvert et ouvert, hauteur min. utile 3.20m
8	AMENAGEMENTS EXTERIEURS				
8.1	places de parc extérieurs	25-30			
8.2	aire de travail extérieur	1	150	150	en relation avec les garage
8.3	aire de travail pour tronçonneuse	1	50	50	

5 APPROBATION

Le présent règlement et programme a été accepté par l'organisateur et approuvé par le jury, le

Le président : M. E. Perrette

Le vice-président: M. G. Herbez

Les membres: M. M. Bevilacqua

M. Ph. Gueissaz

M. M. Moser

Les suppléants: M. R. Burri

M. A. Carien

M. J.-V. Pitteloud

M. B. Zurbuchen

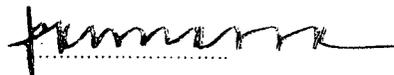
Ce règlement et programme est déclaré conforme pas la commission SIA 142.

Pour la Commission SIA 142,, le

5 APPROBATION

Le présent règlement et programme a été accepté par l'organisateur et approuvé par le jury,
le 18.12.00

Le président : M. E. Perrette



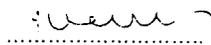
Le vice-président: M. G. Herbez



Les membres: M. M. Bevilacqua



M. Ph. Gueissaz



M. M. Moser



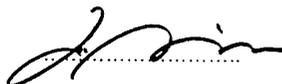
Les suppléants: M. R. Burri



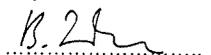
M. A. Carlen



M. J.-V. Pitteloud

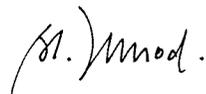


M. B. Zurbuchen



Ce règlement et programme est déclaré conforme pas la commission SIA 142.

Pour la Commission SIA 142, Lausanne, le 19.12.2000



6	ARCHIVES				
6.1	archives centre de formation	1	20	20	archives "mortes"
6.2	archives pour le CEDOTEC	1	150	150	archives "mortes"
7	GARAGE				
7.1	garage pour remorques et véhicules légers	1	120	120	fermé et tempéré hauteur min. utile 3.20m
7.2	abri véhicules	1	155	155	couvert et ouvert, hauteur min. utile 3.20m
8	AMENAGEMENTS EXTERIEURS				
8.1	places de parc extérieurs	25-30			
8.2	aire de travail extérieur	1	150	150	en relation avec les garage
8.3	aire de travail pour tronçonneuse	1	50	50	